

ami, je vais essayer, dans la mesure de mes faibles moyens, d'en lire le texte original, après quoi j'en donnerai la traduction. La version française est comme suit :

Le dernier orateur est M. C.-E. Ferland, député au parlement fédéral. Après avoir dit qu'il était heureux de prendre part à cette assemblée, il parle du renvoi de 46 employés du C.N.R. "Je veux dire", dit-il, "aux ouvriers affectés par cette décision funeste du gouvernement conservateur de jeter sur le pavé quarante-six employés, tous pères de famille—plusieurs d'entre eux avaient droit à un fonds de pension—qu'il y a là une injustice considérable."

"Dès le renvoi de ces citoyens, on m'a notifié au moyen d'un télégramme. Je me suis occupé de cette affaire immédiatement et je regrette aujourd'hui de dire que je blâme le ministre des Chemins de fer, l'honorable Dr R. J. Manion parce qu'il a refusé de recevoir une délégation d'ouvriers de Joliette qui voulaient aller le rencontrer à ce sujet. Une lettre dans mon bureau à Ottawa atteste ce que j'avance."

"Je suis content ce soir de rencontrer les ouvriers du C.N.R. et les autres pour les mettre au courant de ce refus du ministre conservateur."

Voici la traduction :

The last speaker is Mr. C.-E. Ferland, federal member. After saying that he was glad to take part in this meeting, he spoke of the dismissal of forty-six Canadian National Railway employees. "I wish to say," he said, "to the labourers affected by this disastrous decision of the Conservative government, throwing forty-six employees on the pavement—

Je suppose que cela veut dire la rue.

—all fathers of families—a few of them entitled to a pension—that there is a terrible injustice."

C'est là la première déclaration inexacte, car le gouvernement fédéral n'a absolument rien à voir dans la destitution d'employés du National-Canadien. L'administration du réseau est maîtresse exclusive lorsqu'il s'agit d'emplois, de l'entretien de la voie et autres services de cette nature sans qu'elle soit tenue de prendre le moindre conseil de la part du gouvernement du Canada. L'honorable député dit ensuite :

I was notified by telegram as soon as these employees were dismissed. I took the matter in hand immediately and regret to say that I blame the Minister of Railways, the Hon. Dr. R. J. Manion, because he refused to receive a delegation of the labourers of Joliette, who wanted to meet him in this connection. A letter in my office in Ottawa confirms this statement.

I am glad to meet to-night the Canadian National Railways employees and to let them know the refusal of the Conservative minister.

Il dit que j'ai refusé de recevoir une délégation des travailleurs de Joliette. L'honorable député de Joliette, ni personne autre, ne m'ont jamais demandé de rencontrer une délégation, et pour cette raison je n'ai pu opposer le refus en question. En deuxième lieu, il dit avoir, à son bureau, une lettre qui corrobore son

[L'hon. M. Manion.]

dire. Voilà, il va sans dire, qui s'écarte autant de la vérité que l'autre déclaration; je vais lire la lettre qu'il m'a adressée et la Chambre pourra juger s'il m'a jamais demandé de recevoir une délégation. Je lirai aussi ma propre réponse à cette lettre, après quoi je ferai un commentaire à ce sujet. La lettre qui suit m'a été écrite, sur du papier avec entête de la Chambre des communes, par mon honorable ami et porte la date du 26 juin :

Cher monsieur Manion,

Veillez trouver sous ce pli un télégramme que j'ai reçu ce matin de M. Hector Mainville, de Joliette, au sujet de la décision, arrêtée par les Chemins de fer nationaux, de congédier quarante hommes sur soixante actuellement employés au service des wagons à Joliette, Québec.

Cela fait voir que mon honorable ami savait aussi bien que moi-même, que ces hommes étaient congédiés par l'administration des chemins de fer. La lettre continue :

Me serait-il permis de faire observer que cette décision est en violation des conditions d'un contrat en vigueur, lequel oblige les Chemins de fer nationaux à maintenir en permanence à Joliette (un de ses points divisionnaires) au moins cinquante hommes dans le service des wagons, ainsi que l'entendent les hauts fonctionnaires du Canadien-National.

Je vous saurais gré d'aller aux renseignements et de voir à ce que l'on ne fasse rien de contraire à la loi ou à la justice.

Avec mes salutations, je suis, monsieur,

Votre dévoué,

Charles-E. Ferland.

Il ne me demande pas du tout de recevoir une délégation. Je lui ai accusé réception de sa lettre et dans un instant, je lirai ma réponse. Sa propre lettre était accompagnée par un télégramme que lui avait adressé M. Hector Mainville et dont voici le texte :

Charles-E. Ferland, député,  
Ottawa.

Décidé officiellement par le National-Canadien que, le 1er juillet, quarante hommes sur soixante seront congédiés du service des wagons alors qu'à d'autres endroits du district le retranchement n'est que de dix ou vingt pour cent. La situation est des plus grave et une délégation désire vous rencontrer à votre bureau aussitôt que possible.

Hector Mainville.

En d'autres termes, il s'agissait de rencontrer M. Ferland. Ce dernier m'a fait tenir une copie de ce télégramme où il est question d'une délégation qui désirait le rencontrer. Ma réponse à M. Ferland était ainsi conçue :

Ottawa, 29 juin 1931.

Cher Monsieur Ferland,

J'ai reçu votre communication du 26 courant et la ferai parvenir au bureau de direction des Chemins de fer nationaux pour qu'il l'étudie, car la question relève absolument des fonctionnaires du réseau. Conséquemment, vous comprendrez que la délégation doit voir le bureau de direction et qu'il est inutile de venir à Ottawa.